

Développements récents en droit suisse et international des migrations

Cesla Amarelle

7èmes Journées suisses du droit de la migration - 6 septembre 2011

www.ius-migration.ch

PLAN

1. Contexte actuel
2. Les nouveautés en droit international/européen
 - a) Nouvelles normes en vigueur
 - b) Travaux préparatoires
 - c) Jurisprudence
3. Les nouveautés en droit suisse
 - a) Nouvelles normes en vigueur
 - b) Travaux préparatoires
 - c) Jurisprudence
4. Conclusions

2011

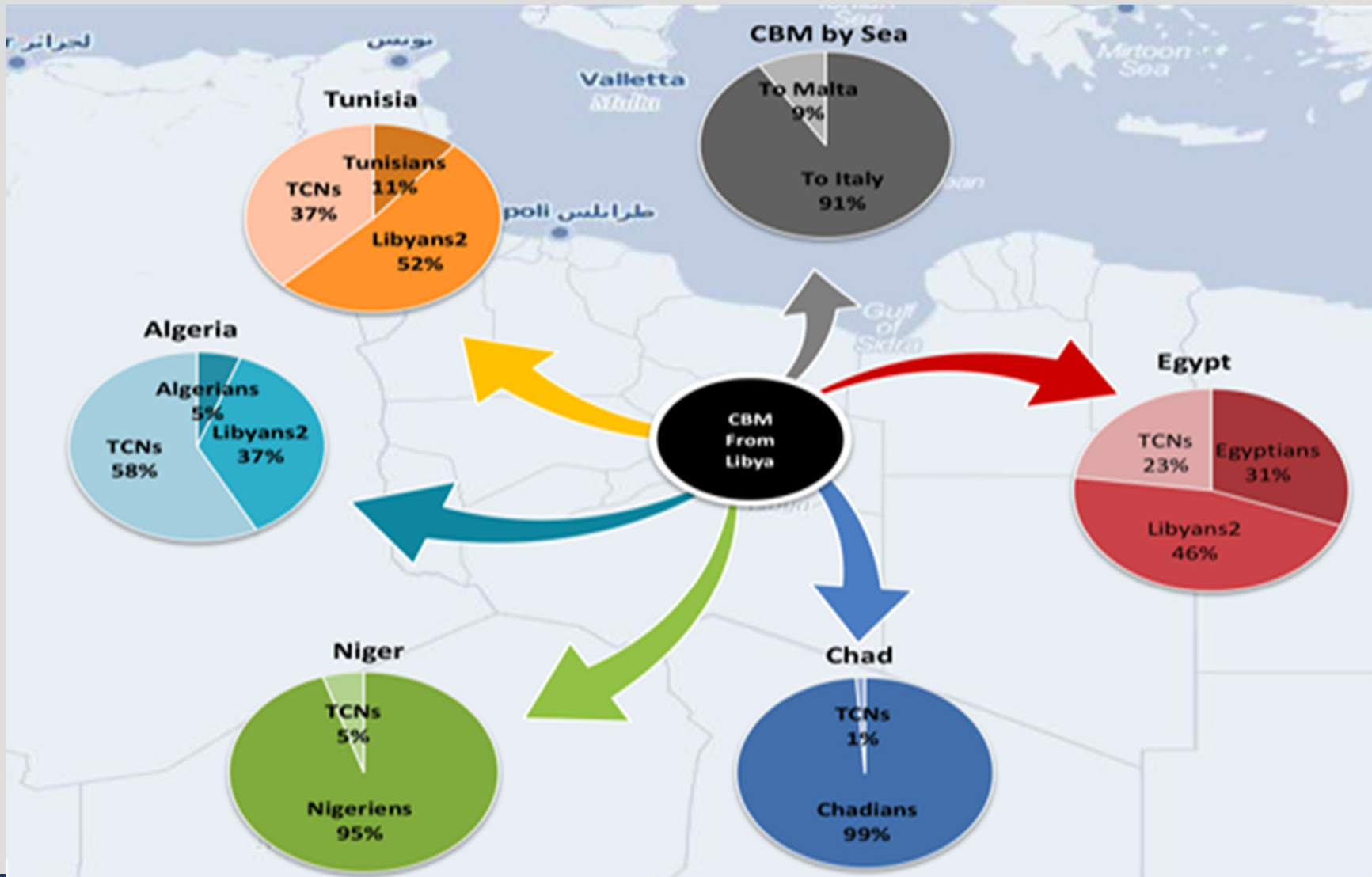


6 septembre 2011

Cesla Amarelle

3

PRESSIONS MIGRATOIRES



PRESSIONS POPULAIRES

**ABBIAMO
FERMATO
L'INVASIONE**



TENSIONS POLITIQUES



1. Contexte

Crise migratoire de 2011:

Près de 60'000 migrants irréguliers atteignent les côtes italiennes et Maltaises. 850'000 personnes quittent le territoire libyen

Avant le 28 mars 2011, les migrants sont prioritairement des jeunes Tunisiens à la recherche de nouvelles perspectives socio-économiques

Depuis le 28 mars 2011, nouvelle tendance -> migrants arrivés directement de Libye (Subsahariens, Somaliens, Erythréens, Ethiopiens, etc.)

1. Contexte

Solutions italiennes:

6 avril 2011 -> décret accordant des autorisations de séjour aux plus de 20'000 Tunisiens qui ont débarqué en Italie en 2011 (durée de validité de six mois) pour les voir formellement quitter le pays. Non contraire au droit européen

6 avril 2011 -> accord de réadmission avec la Tunisie. 60 renvois par jour. Violentes protestations des Tunisiens à Lampedusa

1. Contexte

Solutions européennes:

11 et 12 avril 2011 -> conditions d'application de la **Directive 2001/55**
non réunies

4 mai 2011 -> **communication de la Commission (2011) 248**
prévoyant un catalogue de mesures à court et long terme tels que des partenariats pour la mobilité encourageant la migration régulière (migration liés au travail, accords visant à faciliter la délivrance de visas, etc.), frein de la migration irrégulière (politique du retour, gestion des frontières, prévention, etc.)

1. Contexte

Pacte européen sur l'immigration et l'asile (octobre 2008)

Programme de Stockholm (décembre 2009)

Traité de Lisbonne



Politique migratoire globale de l'UE (2011):

- Contrôle des frontières externes (EUROSUR, FRONTEX -> 370 millions d'Euros pour 2012 dont 4.29 millions pour la Suisse)
- Gouvernance de l'espace Schengen (articles 23 ss CFS en sursis)
- Lutte contre l'immigration irrégulière (Directive « sanctions »)
- Politique en matière de retour (Directive « retour »)
- Politique de réadmission et de partenariats migratoires pour la mobilité. Contrôle politique renforcé (art. 218 TFUE)
- Politique d'asile pour 2012 (Directives « RAEC », Règlement « Dublin »)

1. Contexte

Politique migratoire globale



Problèmes d'exécution pour les Etats

Mesures d'éloignement, renvois Dublin,
accords de réadmission, mesures de contrainte

1. Contexte

Constellation paradoxale de trois ordres juridiques sous tension:

droit international

droit européen

droit national



2. a) Les nouveautés en droit européen Nouvelles normes

Directive « sanctions » 2009/52 (DS) dès le 15 juillet 2011

- > Agir sur l'un des facteurs d'attraction de l'immigration irrégulière
- > Freiner la possibilité de trouver un emploi sans titre de séjour régulier

2. a) Les nouveautés en droit européen Nouvelles normes

Concept nouveau qui intègre les **acteurs privés**:

Transporteurs



Directive 2001/51

Employeurs



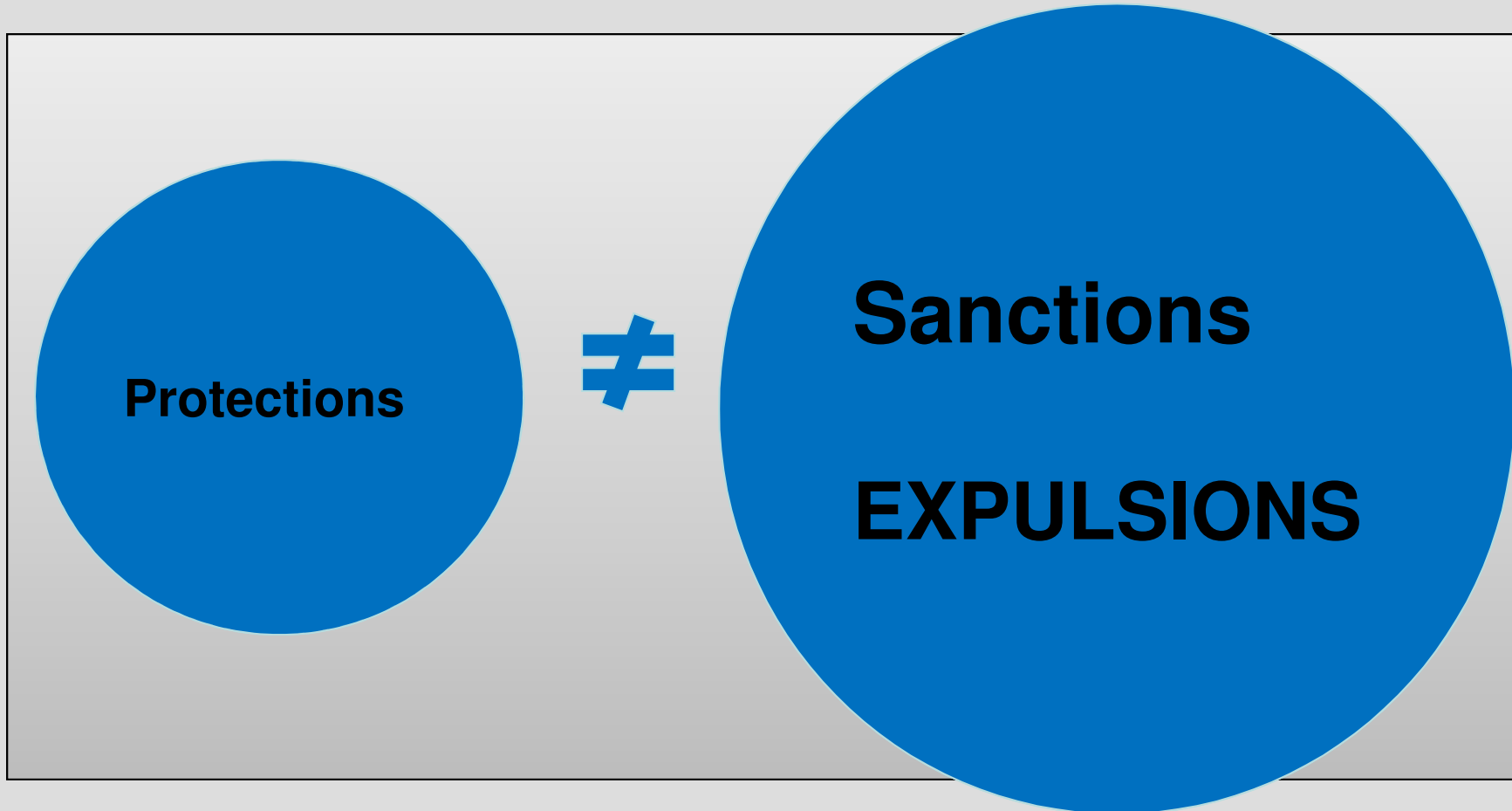
Directive 2009/52 (DS)

2. a) Les nouveautés en droit européen Nouvelles normes

Le champ d'application de la DS Sous-traitants directs (art. 8):

- Difficile de prouver ...
- Responsabilité en chaîne...
- Manque de dispositions sur les faux-indépendants

2. a) Les nouveautés en droit européen Nouvelles normes



2. a) Les nouveautés en droit européen Nouvelles normes

Protections

Paiements des arriérés

(art. 6 DS)

Pas de subrogation obligatoire
Efficacité
Art. 6 CEDH

Facilitation des plaintes

(art. 13 DS)

Art. 13 CEDH?
Assistance juridique gratuite pas garantie
Pas de coordination entre 13 DS et 16 RD

Permis de séjour temporaire (art. 13 DS)

Permis limité
Pas de statut régularisé

Protections des données

(art. 14 DS)

Directive 95/46
Transferts possibles

2. a) Les nouveautés en droit européen

Nouvelles normes

LTN: Bilan en demi-teinte

```
graph TD; A[LTN: Bilan en demi-teinte] --> B[Obligation d'annonce (art. 12 § 2 LTN)]; A --> C[Nouveaux droits (art. 14 et 15 LTN)];
```

**Obligation
d'annonce
(art. 12 § 2
LTN)**

**Nouveaux droits
(art. 14 et 15 LTN)**

2. a) Les nouveautés en droit européen

Nouvelles normes

Conformité entre DS et LTN?

Différences conceptuelles

Sanctions: la LTN ne prévoit rien dans le domaine de la sous-traitance

Droits des travailleurs: Idem

2. b) Les nouveautés en droit européen

Documents généraux

- Conclusions du Conseil européen, 23 et 24 juin 2011
- Conclusions du Conseil définissant la stratégie en matière de réadmission, 9-10 juin 2011
- Communication du 24 mai 2011 pour un dialogue pour les migrations, la mobilité et la sécurité avec les pays du Sud de la Méditerranée, COM (2011) 292
- Communication du 4 mai 2011 sur la migration, COM (2011) 248
- Conclusions du Conseil sur une gestion des migrations avec les pays du voisinage méridional de l'UE, 11-12 avril 2011

2. b) Les nouveautés en droit européen

Documents préparatoires

- Asile -> proposition modifiée de Directive établissant des normes pour l'accueil des demandeurs d'asile (refonte), 1^{er} juin 2011
- Procédures d'éligibilité -> proposition modifiée de Directive relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait du statut conféré par la protection internationale (refonte), 1^{er} juin 2011
- Visas de court séjour -> proposition de Règlement modifiant le règlement fixant la liste des pays-tiers dont les ressortissants sont soumis à visa, 24 mai 2011
- Frontières extérieures -> proposition de Règlement modifiant le règlement établissant le CFS et la CAAS, 10 mars 2011

2. c) Les nouveautés en droit européen Nouvelle jurisprudence

Cour européenne des droits de l'homme:

Mécanisme Dublin

- *M.S.S. contre Belgique et Grèce*, Requête n° 30696/09, 21 janvier 2011

Droit au mariage

- *O'Donoghue contre UK*, Requête n° 34848/07, 14 décembre 2010

Regroupement familial

- *Gezginci Cevdet contre Suisse*, Requête n° 16327/05, 9 décembre 2010

2. c) Les nouveautés en droit européen Nouvelle jurisprudence

Cour de justice de l'Union européenne:

Regroupement familial

- *Zambrano* (C-34/09) du 8 mars 2011
- *McCarthy* (C-434/09) du 5 mai 2011

Frontières extérieures

- *Melki* (C-188/10 et C-189/10) du 22 juin 2010
- *El Dridi* (C-61/11) du 28 avril 2011

Réfugiés et protection subsidiaire

- *B. et D.* (C-57/09 et C-101/09) du 9 novembre 2010

3. a) Les nouveautés en droit suisse

Nouvelles normes en vigueur

- **Loi sur les étrangers (LEtr).** Révisions en vigueur au 1^{er}/24 janvier 2011 (Directive « retour »; initiative Neyrinck; introduction des données biométriques dans les titres de séjour; entreprises de transport; MIDES; protection des données) + LDEA
- **Loi sur l'asile (LAsi).** Révision en vigueur depuis le 1^{er} janvier/1^{er} avril 2011 (Directive « retour »; coordination entre la procédure d'asile et la procédure d'extradition; MIDES; protection des données) + LDEA
- **Loi sur la nationalité (LN).** Révision en vigueur au 1^{er} mars 2011 (prolongation du délai d'annulation de la naturalisation)
- **Article 98 al. 4 CC** (en sursis)

3. a) Les nouveautés en droit suisse Nouvelles ordonnances en vigueur

OASA. Révision en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011

OVIS. Ordonnance sur le système central d'information (visas Schengen), en vigueur depuis le 11 octobre 2011 + ordonnance SYMIC

OLCP. Modifications depuis le 1^{er} mai 2011 relatives à l'extension à la Roumanie et la Bulgarie

3. b) Les nouveautés en droit suisse

Projets législatifs en cours

- Mesures d'accélération dans le domaine de l'asile
- Révision totale de la Loi sur la nationalité
- Fonds pour les frontières extérieures (acquis de Schengen)
- Mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels »

3. b) Les nouveautés en droit suisse

Initiatives populaires en cours

- Initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse »
- Initiative populaire fédérale « Pour la stabilisation de la population totale »

3. c) Les nouveautés en droit suisse Nouvelle jurisprudence

Tribunal fédéral/Tribunal administratif fédéral:

- Regroupement familial
- Dublin
- Renvoi
- Mesures de contrainte
- Annulation de la naturalisation facilitée
- Refus d'octroi de la naturalisation

4. Conclusions

Equilibre nécessaire entre les 3 ordres juridiques
(international, européen et national)

=> Nécessité d'opter pour les interprétations des cours
européennes

Inadéquation entre normes et réalités. Pas de
normativisation des problèmes en cours

Véritables mécanismes de garantie?